

Stratégie d'entreprise

Analyser l'industrie

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Activités

Attention : ceci est la version corrigée de l'activité.

Quiz

- 1. L'industrie s'analyse à partir des ressources et compétences d'une entreprise.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 2. Une industrie regroupe exclusivement des entreprises internationales.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 3. L'industrie s'analyse avec :**
 - a. Le modèle Pestel
 - b. Le modèle synchrone
 - c. Le modèle de prioritaire
 - d. Le modèle de Porter
- 4. Identifier les barrières à l'entrée permet de caractériser :**
 - a. Les fournisseurs
 - b. Les entrants potentiels
 - c. Les produits de substitution

d. L'intensité concurrentielle

5. Une analyse de l'industrie doit se terminer par une identification des :

a. Capacités stratégiques

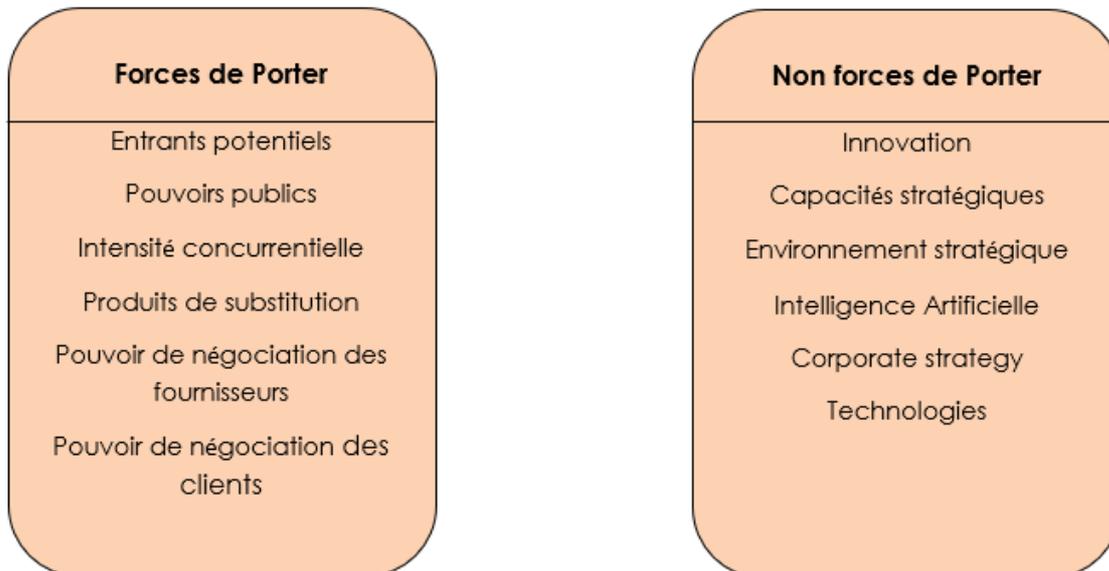
b. Facteurs clés de succès

Exercice

Consigne

Glissez, déposez les mots correspondant aux 6 dimensions du modèle des forces de Porter.

Entrants potentiels / Innovation / Environnement stratégique / Technologies / Pouvoir de négociation des clients / Intensité concurrentielle / Capacités stratégiques / Pouvoir de négociation des fournisseurs / Pouvoir publics / Capacités stratégiques / Corporate strategy / Produits de substitution.



Références

Comment citer ce cours ?

Stratégie d'entreprise, Denis Chabault, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.